

# Communiqué de presse du 28 avril

## Des aménagements cyclables supplémentaires le 11 mai à Saint-Étienne

La Ville de Saint-Étienne depuis le 13 avril dernier et la déclaration du président de la République, travaille au déconfinement et ceci dans tous les domaines de la vie quotidienne : scolaire ; vie économique et commerciale, activité professionnelle, pratiques sportives, culturelles, vie associative, disponibilité du matériel sanitaire (masques, gel hydroalcoolique, gants), déplacements et transports, etc.

Gaël Perdriau, maire de Saint-Étienne explique :

*"L'objectif premier est de faciliter la vie des Stéphanois tout en assurant leur sécurité sanitaire.*

*La question des déplacements est un sujet à la fois délicat et essentiel en cette période de crise sanitaire et de risque de propagation du virus.*

*Une des solutions est de faciliter et de favoriser la pratique du vélo. J'ai d'ailleurs dans cet esprit là, dès le début de la période de confinement, décidé de mettre en place la gratuité de l'accès au service Véliverts.*

*Toujours à la suite des déclarations du président de la République, le 13 avril dernier, la ville de Saint-Etienne a engagé un travail pour des aménagements cyclables provisoires, s'appuyant sur les réflexions également menées dans d'autres grandes villes qui font face aux mêmes problématiques.*

*Ce travail se réalise en étroite collaboration avec l'association Ocivélo, dans la continuité de ce qui a été déjà engagé dans le cadre du plan vélo métropolitain, afin d'offrir pour ceux qui le souhaiteront, une alternative aux transports en commun qu'il faudra par ailleurs adapter pour suivre les préconisations sanitaires, et limiter autant que possible, une hausse exponentielle de la circulation automobile.*

*Ainsi, des aménagements cyclables provisoires, représentant quelque 30 kilomètres, seront réalisés et opérationnels à partir du 11 mai.*

*La liste des rues et secteurs est en cours d'élaboration.*

*Elle s'appuie sur l'expertise et les propositions d'Ocivélo auxquelles j'ai souhaité immédiatement, avec Charles Dallara, adjoint aux déplacements, donner une suite favorable, sans oublier tous les dispositifs complémentaires comme l'installation de matériels amovibles de stationnement de vélos".*